Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260320-DCM2026_06-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LANDA Corinne donne pouvoir à Mme CONTIN Florence

Secrétaire de séance : Mme BEDEL Shirley

DCM 2026-06
Objet : Lecture de la charte de l'élu local

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

Monsieur le Maire rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflit d'intérêts)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que M. le Maire a donné lecture de la chartre de l'élu

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 23 mars 2026